

Conditions Générales de Vente

MISE À DISPOSITION

D'ESPACES PROFESSIONNELS



ART.1 - OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société LO&LI met à disposition, à titre onéreux, des espaces de coworking, bureaux, salles de réunion, salles de formation, studio vidéo et plus généralement, tout espace destiné à l'organisation d'activités professionnelles, associatives, culturelles ou privées, ainsi que les prestations associées.

Les présentes CGV régissent l'ensemble des relations contractuelles entre LO&LI et ses clients dans le cadre de la réservation et de l'utilisation des espaces et prestations proposées.

Les prestations proposées peuvent être réservées par toute personne physique ou morale agissant à titre professionnel ou non professionnel, sous réserve des dispositions impératives du Code de la Consommation applicables aux consommateurs.

L'utilisation des espaces est exclusivement autorisée pour des activités compatibles avec leur destination, avec les règles de sécurité, les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi que le Règlement Intérieur de l'établissement.

ART.2 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à toute demande de réservation, commande, devis accepté, contrat ou convention portant sur la mise à disposition d'un espace ou la réalisation d'une prestation proposée par LO&LI.

Les actions de formation professionnelle dispensées par LO&LI sont régies par les Conditions Générales de Vente « Formations professionnelles ». La seule mise à disposition d'un espace ou d'une salle de formation demeure régie par les présentes CGV.

Elles prévalent sur tout autre document émanant du Client, notamment ses éventuelles conditions générales d'achat, sauf acceptation écrite et expresse de LO&LI.

Les présentes CGV sont communiquées au Client préalablement à la conclusion du contrat. Elles sont réputées acceptées sans réserve par le Client lors de la signature d'un devis, d'un contrat, d'une convention, d'un bon de commande, de la validation d'une réservation, du paiement d'un acompte, ou plus généralement, de tout acte manifestant sans équivoque son consentement à la prestation.

Les présentes CGV peuvent être complétées, le cas

échéant, par des Conditions Particulières, un contrat, un devis, une convention de mise à disposition, ou tout autre document contractuel établi par LO&LI. En cas de contradiction entre les présentes CGV et les Conditions

Particulières, ces dernières prévalent pour les seules dispositions concernées.

Toute tolérance ou dérogation accordée ponctuellement par LO&LI ne constitue pas une modification des présentes CGV et ne crée aucun droit au profit du Client pour l'avenir.

ART.3 - DÉFINITIONS

Client : toute personne physique ou morale qui réserve ou utilise un espace ou une prestation proposée par LO&LI, qu'elle agisse à titre professionnel ou non professionnel.

Prestations : l'ensemble des services proposés par LO&LI, comprenant notamment la mise à disposition d'espaces de coworking, de bureaux, de salles de réunion, de salles de formation, de studios vidéo ainsi que les prestations complémentaires éventuellement souscrites (équipements, restauration, accueil, assistance technique, etc.)

Espaces : l'ensemble des locaux et équipements mis à disposition par LO&LI, qu'ils soient privés ou partagés.

Réservation : toute demande de mise à disposition d'un espace ou de réalisation d'une prestation présentée par un Client, qu'elle soit formulée à l'avance ou directement lors de son arrivée dans les locaux, et devenue définitive après acceptation par LO&LI dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Vente.

Conditions particulières : tout devis, convention, bon de commande, contrat ou document établi entre LO&LI et le Client précisant les caractéristiques de la prestation notamment sa nature, sa durée, son prix, les équipements mis à disposition et, le cas échéant, les conditions spécifiquement applicables.

Règlement Intérieur : le document définissant les règles de fonctionnement, de sécurité et de bonne utilisation des espaces mis à disposition par LO&LI. Il complète les présentes CGV et s'impose à toute personne dans les locaux.

Utilisateur : toute personne autorisée par le Client à accéder aux locaux ou à bénéficier des prestations

proposées par LO&LI, qu'il s'agisse du Client lui-même, de ses collaborateurs, salariés, intervenants, invités ou participants.

ART.4- DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les relations contractuelles entre LO&LI et le Client sont régies, par ordre de priorité décroissant, par les documents suivants :

- 1- Les Conditions particulières (devis accepté, confirmation de réservation ou tout document accepté par les parties précisant les caractéristiques de la prestation).
- 2- Les présentes Conditions Générales
- 3- Le Règlement Intérieur applicable aux locaux mis à disposition.

En cas de contradiction entre deux documents contractuels, le document de rang supérieur prévaut pour les seules dispositions concernées.

Les documents commerciaux, catalogues, brochures, plaquettes, photographies, descriptifs des espaces et plus généralement tout support de communication de LO&LI sont présentés à titre informatif. Ils n'ont pas de valeur contractuelle, sauf lorsqu'ils sont expressément intégrés à un document contractuel.

ART.5-FORMATION DU CONTRAT

Les présentes CGV sont librement accessibles sur le site Internet de LO&LI et peuvent être communiquées au Client sur simple demande. Préalablement à toute réservation ou avant le début de la prestation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve.

L'acceptation des présentes CGV résulte notamment :

- de la signature d'un devis, d'une Convention, d'un Contrat
- de la validation d'une réservation, notamment par voie électronique
- du versement d'un acompte
- ou plus généralement de tout acte manifestant sans équivoque le consentement du Client

ART.6-RÉSERVATION

La mise à disposition des espaces et la réalisation des prestations proposées par LO&LI sont soumises à une réservation préalable ou concomitante à l'arrivée du Client dans les locaux, sous réserve des disponibilités et de l'acceptation de LO&LI.

La réservation peut être effectuée par tout moyen proposé par LO&LI, notamment par courrier électronique, téléphone, formulaire en ligne, plateforme de réservation ou directement auprès de l'accueil.

La demande de réservation précise, dans la mesure du possible, la nature de la prestation sollicitée, les dates et horaires souhaités, le nombre prévisionnel de participants ou d'utilisateurs, ainsi que les éventuels équipements ou prestations complémentaires demandés.

La réservation ne devient définitive qu'après acceptation expresse de LO&LI, dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Vente et, le cas échéant, après signature des documents contractuels et paiement de l'acompte prévu dans les Conditions particulières.

LO&LI peut refuser une demande de réservation pour un motif légitime, notamment lorsque :

- les locaux, équipements ou ressources nécessaires ne sont pas disponibles ;
- la demande est incompatible avec la destination des lieux, les règles de sécurité ou les conditions d'utilisation des espaces
- les informations communiquées par le Client sont incomplètes ou manifestement inexactes ;
- un précédent manquement contractuel ou incident grave imputable au client est de nature à compromettre la bonne exécution de la prestation.

Le refus d'une demande de réservation ne peut donner lieu à aucune indemnisation du Client.

Lorsque le Client se présente directement dans les locaux sans réservation préalable, la réservation devient définitive dès lors que LO&LI accepte de mettre un espace à sa disposition. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV, mises à sa disposition avant le début de la prestation, et les accepter sans réserve.

La réservation est personnelle au Client. Elle ne peut être cédée ou transférée à un tiers sans l'accord préalable et écrit de LO&LI.

ART.7-CONFIRMATION DE RÉSERVATION

La réservation ne devient ferme et définitive qu'après acceptation expresse de LO&LI.

Cette acceptation résulte de l'envoi par LO&LI d'une confirmation écrite, sous quelque forme que ce soit, notamment par courrier électronique, signature d'un devis, d'une convention ou d'un contrat, ou par tout autre moyen permettant d'établir l'accord des parties.

Lorsque les Conditions particulières prévoient le versement d'un acompte, la réservation n'est définitivement acquise qu'à compter de la réception effective de celui-ci, sauf accord écrit contraire de LO&LI.

La confirmation de réservation précise notamment la

nature des prestations retenues, les dates et horaires d'utilisation des locaux, les équipements mis à disposition, les prestations complémentaires éventuelles ainsi que les conditions financières applicables.

Toute demande de modification postérieure à la confirmation de la réservation est soumise à l'accord préalable et écrit de LO&LI. Une telle modification peut donner lieu à une adaptation du prix ou des autres conditions contractuelles.

À défaut de confirmation expresse par LO&LI, aucune réservation ne peut être considérée comme acceptée ni engager la responsabilité de LO&LI.

ART.8-MODIFICATION DE LA RESERVATION

Toute demande de modification d'une réservation confirmée doit être adressée à LO&LI dans les meilleurs délais et faire l'objet d'une demande écrite.

La modification sollicitée n'est effective qu'après acceptation expresse et écrite de LO&LI, sous réserve des disponibilités des locaux, des équipements et des ressources nécessaires à la réalisation des prestations.

Toute modification portant notamment sur les dates, les horaires, la durée d'occupation, le nombre de participants, les espaces réservés ou les prestations complémentaires peut entraîner une révision des conditions financières initialement convenues. Un devis ou des Conditions particulières actualisés pourront être établis et soumis à l'acceptation du Client.

Lorsque la modification demandée ne peut être satisfaite, la réservation initialement confirmée demeure applicable, sauf accord contraire des parties ou annulation dans les conditions prévues à l'article 9 des présentes CGV.

LO&LI se réserve le droit de proposer un espace équivalent ou toute autre solution permettant d'assurer la bonne exécution de la prestation lorsque des contraintes techniques, de sécurité ou d'organisation l'exigent, sous réserve que cette substitution ne modifie pas substantiellement la nature de la prestation convenue.

ART.9-ANNULATION ET REPORT

9.1 – Annulation à l'initiative du Client

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit. La date de réception de cette demande par LO&LI fait foi pour l'application des présentes dispositions.

Sauf stipulation contraire figurant dans les Conditions particulières, les conditions suivantes sont applicables

- **plus de quinze (15) jours calendaires** avant la date de début de la prestation : les sommes versées sont intégralement remboursées, sous déduction, le cas échéant, des prestations déjà réalisées ou des dépenses expressément engagées à la demande du Client ;
- **entre quinze (15) jours et trois (3) jours calendaires** avant la date de début de la prestation : une indemnité d'annulation égale à **50 %** du montant TTC de la réservation est due ;
- **moins de trois (3) jours calendaires** avant la date de début de la prestation, ou en cas de non-présentation du Client : la totalité du montant de la réservation demeure due.

Les prestations déjà réalisées ainsi que les dépenses engagées spécifiquement pour l'exécution de la réservation (restauration, intervenants, location de matériel, prestations de tiers, etc.) restent dues en totalité, dans tous les cas.

9.2 – Report de la réservation

Toute demande de report doit être formulée par écrit et demeure soumise à l'accord préalable de LO&LI.

Le report est accordé sous réserve de la disponibilité des locaux, des équipements et des ressources nécessaires à la réalisation de la prestation.

Lorsque le report est accepté, les parties conviennent d'une nouvelle date de réalisation. LO&LI se réserve le droit d'adapter les conditions financières lorsque le report entraîne une modification des prestations ou lorsque les tarifs applicables ont évolué.

À défaut d'accord sur le report, la demande est considérée comme une annulation et les dispositions du présent article trouvent à s'appliquer

9.3 – Annulation ou report à l'initiative de LO&LI

LO&LI pourra être amenée à annuler ou à reporter une réservation en cas de force majeure, d'événement indépendant de sa volonté, de contraintes techniques, de raisons de sécurité ou de toute circonstance rendant impossible la mise à disposition des locaux dans des conditions normales.

Dans cette hypothèse, LO&LI s'engage à proposer, dans la mesure du possible :

- le report de la prestation à une date convenue entre les parties ;
- ou la mise à disposition d'un espace présentant des caractéristiques équivalentes.

À défaut de solution de remplacement acceptée par le Client, les sommes déjà versées au titre de la réservation seront intégralement remboursées, à l'exclusion de toute autre indemnité ou de dommages et intérêts, sauf disposition légale impérative contraire

9.4 – Calcul des délais

Les délais mentionnés au présent article sont

exprimés en jours calendaires et sont décomptés à rebours à partir de la date prévue de début de la prestation. La date de réception par LO&LI de la demande écrite d'annulation ou de report fait foi.

ART.10 - PRIX ET CONDITIONS FINANCIERES

Les prix applicables aux prestations proposées par LO&LI sont ceux en vigueur au jour de la confirmation de la réservation. Ils sont exprimés en euros (€) et s'entendent hors taxes (HT), sauf indication contraire. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est appliquée au taux légal en vigueur au jour de la facturation.

Les tarifs applicables sont ceux figurant dans le devis, les Conditions particulières ou, à défaut, dans la grille tarifaire en vigueur au jour de la réservation.

Sauf stipulation contraire, les prix comprennent uniquement les prestations expressément mentionnées dans les documents contractuels.

Toute prestation complémentaire demandée par le Client ou rendue nécessaire en cours d'exécution, notamment la mise à disposition d'équipements supplémentaires, le dépassement des horaires convenus, des prestations techniques, de restauration, de nettoyage ou toute autre prestation non prévue initialement, fera l'objet d'une facturation complémentaire selon les tarifs en vigueur ou sur la base d'un devis accepté par le Client.

Lorsque la durée réelle d'occupation des locaux excède celle initialement réservée, LO&LI se réserve le droit de facturer le temps d'occupation supplémentaire ainsi que les prestations qui en résultent, conformément à la grille tarifaire applicable.

Les devis établis par LO&LI sont valables pendant une durée de trente (30) jours à compter de leur date d'émission, sauf mention contraire.

ART.11 - FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

11.1 Facturation

Les prestations réalisées par LO&LI font l'objet d'un devis, d'une convention, d'un contrat ou d'un bon de commande précisant notamment la nature des prestations, les dates d'exécution, les conditions financières ainsi que les éventuelles prestations complémentaires.

Une facture est établie conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Sauf disposition contraire, elle est transmise au Client par voie électronique.

11.2 Conditions de paiement

Sauf stipulation contraire figurant dans les Conditions

particulières, les prestations sont payables selon les modalités suivantes :

- un **acompte de 30 %** du montant TTC est exigible lors de la confirmation de la réservation ;
- le solde est payable à réception de la facture et, en tout état de cause, avant la mise à disposition des locaux ou le début de la prestation.

Pour les prestations récurrentes ou les abonnements, les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans les Conditions particulières.

Le paiement est réputé réalisé uniquement après encaissement effectif des sommes dues.

11.3 Prestations complémentaires

Toute prestation ou fourniture non prévue dans les documents contractuels, mais sollicitée par le Client avant ou pendant l'exécution de la prestation, fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Il en est notamment ainsi :

- des heures d'occupation supplémentaires ;
- de la mise à disposition de matériels ou d'équipements complémentaires ;
- des prestations techniques ;
- des prestations de restauration ;
- des impressions ou consommables ;
- des opérations de nettoyage rendues nécessaires par l'utilisation des locaux ;
- et, plus généralement, de toute prestation non comprise dans la réservation initiale.

Ces prestations sont facturées selon les tarifs en vigueur ou, le cas échéant, conformément au devis accepté par le Client.

11.4 Absence de compensation

Sauf accord préalable et écrit de LO&LI ou disposition légale impérative contraire, le Client ne peut suspendre le paiement des sommes dues, ni procéder à une compensation entre les sommes qu'il estime lui être dues et celles qu'il doit à LO&LI.

ART.12 - RETARD ET DEFAT DE PAIEMENT

12.1. Exigibilité des sommes dues

Les sommes dues au titre des prestations fournies par LO&LI sont exigibles à la date d'échéance mentionnée sur la facture ou dans les Conditions particulières.

Le paiement n'est réputé effectué qu'à compter de l'encaissement effectif des sommes dues sur le compte bancaire de LO&LI.

12.2. Retard de paiement des Clients professionnels.

Conformément aux dispositions de l'article L.441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'application d'intérêts de retard calculés au taux de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE) en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet, majoré de dix (10) points de pourcentage, ou de tout autre taux prévu par les Conditions particulières, sous réserve qu'il respecte les dispositions légales applicables ;
- le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, LO&LI pourra demander une indemnisation complémentaire sur présentation des justificatifs correspondants.

12.3. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel à l'échéance convenue, LO&LI se réserve le droit, après mise en demeure restée sans effet pendant un délai raisonnable, de :

- suspendre l'exécution des prestations en cours ;
- refuser toute nouvelle réservation ou mise à disposition d'un espace ;
- exiger le paiement immédiat de toute somme restant due au titre des prestations déjà réalisées ;
- résilier le contrat dans les conditions prévues aux présentes CGV, sans préjudice de toute action en recouvrement.

Cette suspension ou cette résiliation ne pourra donner lieu à aucune indemnité au bénéfice du Client.

12.4. Contestation de factures

Toute contestation portant sur une facture devra être adressée à LO&LI par écrit dans un délai de **quinze (15) jours** à compter de sa date d'émission.

À défaut de contestation dans ce délai, la facture est réputée acceptée, sans préjudice des dispositions légales applicables.

La contestation d'une facture ne dispense pas le Client du paiement des sommes non contestées.

ART.13-DÉGRADATIONS-REMISE EN ÉTAT DES LOCAUX

Le Client s'engage à utiliser les locaux, le mobilier, les équipements et les matériels mis à sa disposition conformément à leur destination, dans le respect des présentes CGV, du Règlement intérieur et des consignes communiquées par LO&LI.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le Client est responsable des dommages, dégradations, détériorations, pertes ou disparitions affectant les

locaux, les équipements ou les biens mis à sa disposition, qu'ils résultent de son fait, de celui des Utilisateurs, de ses invités, de ses prestataires ou de toute personne placée sous sa responsabilité.

Le Client veille à ce que les locaux soient restitués dans un état compatible avec un usage normal. L'entretien courant des locaux est compris dans le prix de la prestation.

Toutefois, lorsque l'utilisation des locaux nécessite une remise en état dépassant les opérations d'entretien courant, notamment en raison de dégradations, de salissures anormales, de l'abandon de déchets, du déplacement non autorisé de mobilier, de la perte ou de la détérioration d'un équipement, LO&LI pourra facturer au Client les frais correspondants, sur présentation des justificatifs appropriés ou selon le tarif en vigueur lorsqu'il existe.

Lorsque le préjudice subi par LO&LI excède le montant des frais facturés au titre de la remise en état ou des réparations, LO&LI se réserve le droit de solliciter la réparation intégrale de son préjudice, conformément aux règles du droit commun de la responsabilité contractuelle.

Le Client est tenu d'informer LO&LI, dans les meilleurs délais, de tout incident, dysfonctionnement ou dégradation constaté pendant l'utilisation des locaux.

ART.14-ACCÈS AUX LOCAUX ET CONDITIONS D'UTILISATION

LO&LI met à la disposition du Client les espaces, équipements et prestations définis dans les Conditions particulières, pour la durée et selon les modalités convenues entre les parties.

L'accès aux locaux est exclusivement réservé aux personnes autorisées par le Client dans la limite de la capacité d'accueil des espaces concernés et dans le respect des règles de sécurité applicables.

Le Client s'engage à respecter les horaires convenus. Toute occupation des locaux en dehors des horaires prévus doit faire l'objet d'un accord préalable de LO&LI et peut donner lieu à une facturation complémentaire conformément à la grille tarifaire en vigueur.

Le Client veille à ce que les personnes auxquelles il autorise l'accès aux locaux respectent les présentes CGV, le Règlement intérieur ainsi que l'ensemble des consignes de sécurité et de fonctionnement communiquées par LO&LI.

Les espaces mis à disposition ne peuvent être utilisés que pour les activités déclarées lors de la réservation et acceptées par LO&LI. Toute modification substantielle de l'objet de la réservation devra faire l'objet d'un accord préalable et écrit de LO&LI.

Le Client s'interdit toute utilisation des locaux

susceptible :

- de troubler le fonctionnement normal de l'établissement ;
- de porter atteinte à la sécurité des personnes ou des biens ;
- d'être contraire aux lois et règlements en vigueur;
- ou de porter atteinte à l'image ou à la réputation de LO&LI.

LO&LI se réserve le droit de refuser ou d'interrompre immédiatement toute utilisation des locaux ne respectant pas les dispositions du présent article, sans préjudice des autres droits dont elle dispose en application des présentes CGV ou de la réglementation applicable.

ART.15-OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à exécuter le contrat de bonne foi et à respecter les présentes Conditions Générales de Vente, le Règlement intérieur ainsi que les Conditions particulières applicables à la prestation réservée.

Le Client garantit l'exactitude des informations communiquées lors de la réservation et s'engage à informer LO&LI, dans les meilleurs délais, de toute modification susceptible d'avoir une incidence sur l'exécution de la prestation.

Le Client s'engage à utiliser les locaux, les équipements et les prestations mis à sa disposition conformément à leur destination et à veiller au respect des règles de sécurité applicables.

Lorsque la réservation est effectuée pour le compte d'un groupe, d'une entreprise, d'une association ou de toute autre personne morale, le Client demeure responsable du respect des présentes CGV par l'ensemble des personnes auxquelles il autorise l'accès aux locaux.

Le Client veille à ce que les personnes présentes dans les locaux adoptent un comportement respectueux des autres occupants, des locaux, des équipements et du personnel de LO&LI.

Le Client s'engage à signaler sans délai à LO&LI tout incident, dysfonctionnement, dommage ou événement susceptible d'affecter la sécurité des personnes, l'intégrité des locaux ou le bon déroulement de la prestation.

Le non-respect des obligations prévues au présent article constitue un manquement contractuel susceptible de justifier, selon sa gravité, la suspension ou la résiliation du contrat dans les conditions prévues aux présentes CGV, sans préjudice du droit pour LO&LI de solliciter la réparation du préjudice subi.

ART.16-OBLIGATIONS DE LO&LI

LO&LI s'engage à mettre à la disposition du Client les espaces, équipements et prestations définis dans les

Conditions particulières, dans les conditions convenues entre les parties et sous réserve des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente.

À ce titre, LO&LI s'engage notamment à :

- mettre à disposition des locaux en état d'usage, adaptés à la prestation réservée ;
- assurer l'entretien courant des espaces communs et des locaux mis à disposition ;
- fournir les équipements et prestations expressément prévus dans les documents contractuels ;
- veiller, dans la limite de ses obligations, au bon fonctionnement des installations et des équipements mis à disposition ;
- informer le Client, dans les meilleurs délais, de toute difficulté susceptible d'affecter l'exécution de la prestation.

LO&LI est tenue d'une obligation de moyens. Elle met en œuvre l'ensemble des diligences raisonnablement nécessaires afin d'assurer la bonne exécution des prestations, sans garantir l'absence de tout incident ou interruption indépendante de sa volonté.

LO&LI se réserve le droit d'intervenir à tout moment dans les locaux, notamment pour des raisons de sécurité, de maintenance, de préservation des biens ou de respect des obligations légales et réglementaires. Dans la mesure du possible, le Client en est informé préalablement lorsque cette intervention est susceptible de perturber l'utilisation des espaces.

Lorsque des circonstances exceptionnelles, des contraintes techniques, des impératifs de sécurité ou tout autre événement indépendant de la volonté de LO&LI rendent impossible la mise à disposition de l'espace initialement réservé, LO&LI pourra proposer un espace présentant des caractéristiques équivalentes, sans que cette substitution ne constitue une modification substantielle du contrat.

ART.17-RESPONSABILITÉ

LO&LI exécute ses prestations avec tout le soin et la diligence normalement attendus d'un professionnel.

Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute qui lui est directement imputable et ayant causé un préjudice direct, certain et démontré au Client.

LO&LI ne saurait être tenue responsable des dommages résultant :

- d'une utilisation des locaux, des équipements ou des prestations non conformes à leur destination ou aux présentes Conditions Générales de Vente;
- du non-respect, par le Client ou les personnes auxquelles il a autorisé l'accès aux locaux, des dispositions légales, réglementaires ou du Règlement intérieur ;

- d'informations inexactes, incomplètes ou tardivement communiquées par le Client ;
- d'un événement présentant les caractères de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil ;
- ou plus généralement de toute circonstance indépendante de sa volonté.

LO&LI ne peut être tenue responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des effets personnels, documents, matériels informatiques, objets de valeur ou de tout autre bien appartenant au Client ou aux personnes présentes dans les locaux, sauf faute prouvée de LO&LI.

Le Client demeure seul responsable des conséquences de l'utilisation des espaces mis à sa disposition, ainsi que des dommages causés aux tiers du fait de son activité ou de celle des personnes auxquelles il a autorisé l'accès aux locaux.

En toute hypothèse, lorsque la responsabilité de LO&LI est engagée, celle-ci est limitée aux seuls dommages directs, à l'exclusion des dommages indirects, immatériels ou consécutifs, tels que notamment la perte de chiffre d'affaires, la perte d'exploitation, la perte de clientèle, la perte de données ou l'atteinte à l'image.

Les limitations de responsabilité prévues au présent article ne s'appliquent pas dans les cas où la loi en interdit l'application, notamment en cas de faute lourde ou de faute intentionnelle de LO&LI.

ART.18 - ASSURANCES

LO&LI déclare être assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle pour les activités qu'elle exerce.

Le Client demeure responsable des dommages qu'il pourrait causer aux personnes, aux biens ou aux locaux dans le cadre de l'utilisation des espaces mis à sa disposition.

Lorsque la nature de la prestation le justifie, notamment en raison du nombre de participants, des équipements utilisés ou des risques particuliers qu'elle présente, le Client s'engage à disposer d'une assurance de responsabilité civile adaptée à son activité et à en justifier à première demande de LO&LI.

Le Client demeure seul responsable de l'assurance des biens, matériels, documents et effets personnels qu'il introduit dans les locaux.

ART.19 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de la gestion des réservations, de l'exécution des prestations et du suivi de la relation contractuelle, LO&LI est amenée à collecter et à traiter des données à caractère personnel concernant le Client.

Ces traitements sont réalisés conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, et notamment au **Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD)** et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les modalités de traitement des données personnelles, les finalités poursuivies, les bases juridiques, les destinataires des données, les durées de conservation ainsi que les droits des personnes concernées sont décrits dans la **Politique de confidentialité** de LO&LI, accessible sur le site Internet de LO&LI et communiquée sur simple demande.

Toute personne concernée dispose des droits prévus par la réglementation applicable, notamment des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et, lorsque les conditions sont réunies, du droit à la portabilité de ses données.

Ces droits peuvent être exercés selon les modalités précisées dans la Politique de confidentialité.

ART.20 - FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution, du retard ou de la mauvaise exécution de ses obligations lorsqu'ils résultent d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

La Partie empêchée informe l'autre Partie, dans les meilleurs délais, de la survenance de cet événement ainsi que de ses conséquences prévisibles sur l'exécution du contrat. Elle met en œuvre toutes les mesures raisonnablement possibles afin d'en limiter les effets et de reprendre l'exécution de ses obligations dès que les circonstances le permettent.

Pendant la durée de l'événement de force majeure, les obligations dont l'exécution est empêchée sont suspendues. Cette suspension ne saurait engager la responsabilité de l'une ou l'autre des Parties.

Si le cas de force majeure se prolonge pendant plus de **trente (30) jours calendaires** ou rend définitivement impossible l'exécution du contrat, chacune des Parties pourra y mettre fin par notification écrite, sans indemnité de part et d'autre.

Les prestations exécutées avant la survenance du cas de force majeure ainsi que les dépenses engagées à la demande du Client demeurent dues.

ART.21 - SUSPENSION OU CESSATION DE LA PRESTATION

En cas de manquement grave du Client aux présentes Conditions Générales de Vente, au Règlement intérieur ou aux Conditions particulières figurant dans le devis ou la confirmation de réservation, LO&LI

pourra, après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de quinze (15) jours calendaires, suspendre ou mettre fin à la prestation, sans préjudice de son droit à obtenir réparation du préjudice subi.

Lorsque le manquement présente un caractère de gravité tel qu'il compromet la sécurité des personnes ou des biens, le respect de la réglementation ou le bon fonctionnement de l'établissement, LO&LI pourra mettre fin immédiatement à la mise à disposition des locaux, sans mise en demeure préalable.

La cessation de la prestation ne dispense pas le Client du paiement des sommes restant dues au titre des prestations déjà réalisées ou des frais engagés à sa demande.

ART.22-DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

En cas de différend relatif à la conclusion, à l'interprétation, à l'exécution ou à la cessation du contrat, les Parties s'engagent à rechercher, dans un premier temps, une solution amiable.

Pour les Clients consommateurs

Conformément aux dispositions des articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le Client ayant la qualité de consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à LO&LI.

Pour les Clients professionnels

À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente sera soumis aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'appel dont dépend le siège social de LO&LI, sauf disposition légale impérative contraire.

Fin de document